

# Les services à la personne en Picardie Un potentiel d'emplois d'ici 2020

Éditorial

Du fait de l'implication historique de ses membres sur le secteur des services à la personne, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) de Picardie a voulu lancer une étude sur ce sujet, dans le cadre de son observatoire. Les résultats présentés ici constituent la base d'un travail d'analyse qui se poursuivra en 2012.

Les acteurs de l'ESS doivent en effet être en mesure de mettre en évidence les plus-values de leur mode d'intervention sur ce secteur, caractérisé par une approche collective du service rendu (contrairement à l'approche individuelle du « particulier employeur »), et par une organisation systématique de la solidarité, tant au niveau territorial (territoires urbains - territoires ruraux) que social (les plus aisés participant plus que les plus

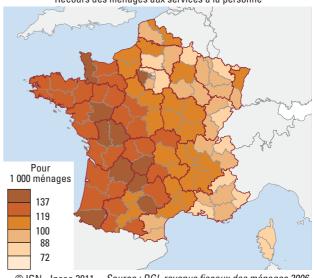
La période actuelle est marquée à la fois par une forte augmentation des besoins potentiels liés à de nombreuses formes de service à la personne, mais également par une tension croissante sur la problématique de la solvabilisation et/ou du financement de ces services.

Cette situation doit interpeler l'ESS, mais aussi la conforter dans le développement de ses valeurs de solidarité, en persuadant les partenaires publics de renforcer leur soutien afin d'être encore plus présente au sein du secteur des services à la personne, pour mieux satisfaire ces nombreuses attentes. Il s'agit bien là d'un choix de modèle de réponse à l'interrogation : quels services voulons-nous, pour quels publics, avec quels salariés et sur quels territoires?

Alain SUBTS, Président de la CRESS Picardie

population et du gisement d'emplois qu'ils pourraient constituer. Pour autant, on ne sait pas toujours ce que cela recouvre. Ces services regroupent une multitude d'activités et de métiers qui ne sont pas toujours dédiés uniquement à la personne. On peut pourtant les classer en quatre grandes catégories : les services à la famille (garde d'enfants, assistance à domicile), les services à la vie quotidienne (ménage, maintenance de la résidence), les services aux personnes âgées dépendantes ou handicapées (aides, transport ou accompagnement de ces personnes), enfin, les activités concourant à coordonner et délivrer des services (médiation, téléassistance).

#### Forte polarité de l'ouest vers l'est de la France Recours des ménages aux services à la personne



© IGN - Insee 2011 Source: DGI, revenus fiscaux des ménages 2006

En Picardie, plus de 31 000 salariés exercent une activité dans le secteur des services à la personne. Parmi eux, 22 000 sont employés par des particuliers et 6 000 par des organismes agréés, 3 000 relevant à la fois des deux types d'employeurs. Par ailleurs, 1/4 des salariés travaille également dans un autre secteur.

Les contrats des services à la personne sont majoritairement de courte durée, 2/3 des salariés effectuant moins de 2 heures de travail par jour. La main-d'œuvre est principalement féminine et âgée de plus de 45 ans.

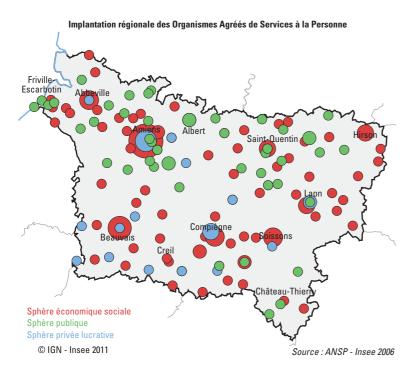
Étant donné notamment le vieillissement attendu de la population et l'augmentation des personnes âgées dépendantes, les perspectives de créations d'emploi dans ce secteur apparaissent assez favorables. De plus, 1/3 des personnes exerçant un métier en lien direct avec les services à la personne devrait quitter son emploi dans la prochaine décennie. Au final, ce secteur représente 15 000 emplois potentiels d'ici 2020.

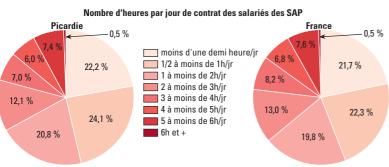
> Arnaud HUYSSEN, Patrick LE SCOUËZEC Insee Picardie



Cette diversité explique qu'un nombre important de ménages y fasse appel; leur part est, fin 2006, de 9,5 % en Picardie, beaucoup plus faible qu'au plan national (10,9 %). La Somme se situe dans cette moyenne (11,1 %), mais ce taux n'est que de 9.6 % dans l'Aisne et de 8,3 % dans l'Oise.

Ces différences ne s'expliquent pas uniquement par des critères socio-démographiques. Certes, une forte proportion

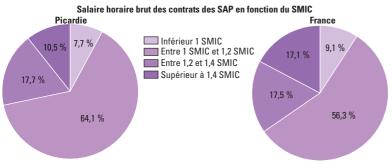




icateur de salaire horaire hrut nar employeur (en euros)

indicateur de salaire noraire brut par employeur (en euros)								
Sphères	Picardie	France	Écart					
Particuliers employeurs	9,6	9,9	-0,3					
OASP	10,5	10,4	0,1					
Dont: ESS	10,4	10,0	0,4					
privé	10,1	10,1	0,0					
public	10,8	11,7	-0,9					
Ensemble des SAP	9,9	10,1	-0,2					

Source: DADS, ANSP, CNAV, déclaration CESU PAJE 2006



Sources: Insee, DADS, ANSP, CNAV, Déclaration CESU PAJE 2006

Sources: Insee, DADS, ANSP, CNAV, Déclaration CESU PAJE 2006

de plus de 75 ans (40 % des consommateurs de SAP), une activité féminine ou un revenu important sont des facteurs qui conduisent à utiliser plus volontiers ce genre de services. Or, l'Oise remplit les deux dernières conditions mais figure pourtant parmi les départements les moins utilisateurs de ces services en France.

Il semblerait que les différences de comportements culturels, difficiles à appréhender, tels que l'organisation et l'intensité des liens familiaux, le partage des rôles conjugaux et parentaux et l'hypothèse de l'intensité variable du recours au travail non déclaré fassent apparaître, au plan national, une réelle opposition entre l'est et l'ouest de l'hexagone.

## ► Les particuliers et l'économie sociale sont les principaux employeurs

Malgré la faiblesse des taux de recours aux services à la personne en Picardie, plus de 31 000 salariés exercent une activité dans ce secteur. Ils représentent 5,1 % des salariés de la région contre 4,6 % en moyenne nationale (un million d'emplois). Il existe, là encore, une forte disparité régionale : la part des effectifs du secteur des services à la personne dans le total des emplois salariés de l'Oise est de 4,1 % contre 6,0 % dans la Somme, reflétant ainsi la différence de recours à ce type de services. L'Aisne est dans une situation intermédiaire (5,5 %).

En Picardie comme en France, l'emploi direct¹ de salariés par des particuliers employeurs est prédominant. Il représente plus de sept emplois des services à la personne sur dix dans la région. En effet, sur plus de 31 000 salariés picards des SAP, 22 000 sont employés exclusivement par des particuliers, 6 000 exclusivement par des organismes agréés de services à la personne et 3 000 exercent à la fois au sein d'organismes et comme salariés de particuliers-employeurs.

Au sein des 185 organismes agréés de services à la personne picards, les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont majoritaires (60 % des organismes) et couvrent l'ensemble du territoire, contribuant ainsi à répondre au mieux aux besoins et au maintien du lien social en milieu rural. Elles sont toutefois moins présentes en Picardie qu'au niveau national (66 % des organismes). En termes d'emplois, la sphère de l'économie sociale domine aussi nettement : elle regroupe 65 % des salariés des OASP picards. La sphère publique est le deuxième employeur des OASP avec 32 % des emplois, mais elle est très peu présente dans l'Oise. Enfin, les autres organismes dépendent de la sphère privée mais ne représentent que 3 % des emplois.

Outre sa contribution au bon maillage du territoire picard, l'ESS offre une gamme de services variée. En effet, les organismes agréés de services à la personne relevant de l'économie sociale et solidaire se caractérisent par une diversité d'activités, proposant à la fois des services à la vie quotidienne (représentant la moitié de l'offre des organismes prestataires), des services aux personnes dépendantes, mais aussi des services à la famille ou des activités de coordination. Les autres organismes sont plus spécialisés. Ainsi, les établissements publics proposent plus souvent des services aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées, privilégiant leur mission de service public, les établissements privés, surtout des services à la vie quotidienne.

<sup>1</sup>Pour les services à la personne, le particulier employeur peut embaucher directement le salarié ou faire appel à un organisme agréé (OASP). Si l'OASP est dit « mandataire », l'employeur reste le particulier et l'organisme assure les formalités administratives. Ces 2 premières modalités d'offre constituent ce qu'on appelle l'offre directe, car l'employeur est le consommateur du service. Si l'OASP est « prestataire », c'est-à-dire fournisseur de la prestation de service avec ses moyens et son personnel propre, l'intervenant est un salarié de l'organisme et non du particulier.



IPA n°62 novembre 2011

## ► Contrats plus courts et moins rémunérés chez les particuliers

Les conditions d'emploi des salariés des services à la personne varient nettement selon leur employeur. Ainsi, ceux des particuliers employeurs ont souvent des contrats de courte durée: 90 % font moins de 2 heures par jour de contrat². De plus, leur salaire horaire moyen est faible (9,6 euros) et l'âge n'est pas un critère de progression salariale. Leur situation plus précaire et la rotation importante des employeurs ne favorisent pas la stabilisation de l'emploi, la revalorisation des salaires et la reconnaissance de l'ancienneté.

Les conditions sont un peu plus favorables dans les organismes agréés de services à la personne : seuls 50 % de leurs salariés font moins de deux heures quotidiennes, les salaires sont plus attractifs que chez un particulier employeur (10,5 euros) et la rémunération progresse régulièrement avec l'âge du salarié passant de 9,9 euros brut par heure avant 25 ans à 11,2 euros après 55 ans.

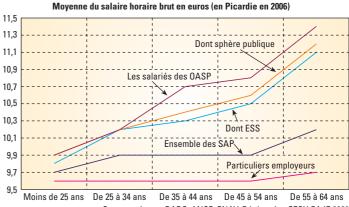
Au sein des organismes agréés de services à la personne, la sphère publique propose des contrats plus importants en heures. En effet, 6 salariés sur 10 de cette sphère travaillent entre 4 et 6 heures par jour, contre seulement 2 sur 10 dans les autres sphères. Des différences de salaire existent selon que l'on travaille dans le public (10,8 euros), l'économie sociale (10,4 euros) ou le privé (10,1 euros). La hausse des salaires avec l'âge des salariés dans les organismes agréés de services à la personne est commune à toutes les sphères, impulsée par l'économie sociale et solidaire.

## ► Un quart des salariés travaille aussi hors des SAP

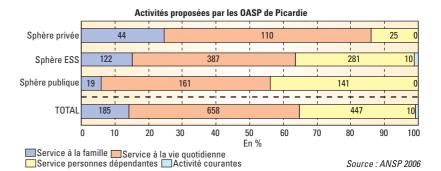
Cette faiblesse des salaires et du temps de travail conduit, en Picardie comme en France, un quart des salariés des services à la personne à travailler également hors du secteur. Cette multi-activité est nettement moins présente chez les salariés des organismes agréés de services à la personne que chez les salariés des particuliers employeurs (15 % contre 39 %). Pour ces derniers, le faible volume horaire et donc la faiblesse des revenus les obligent, soit à cumuler les contrats -ainsi chaque employé a en moyenne près de quatre particuliers employeurs, soit à travailler dans un autre secteur que les SAP. Leur travail dans les SAP est alors une activité d'appoint, ne représentant qu'un tiers de leur salaire journalier total.

## ► Une main-d'œuvre féminine et âgée

En Picardie, comme en France, les femmes sont nettement majoritaires dans les emplois des services à la personne, occupant près de neuf employés sur dix. C'est au sein des employés des particuliers employeurs que cette féminisation est la plus importante (92 %), contre 84 % dans les organismes agréés de services à la personne. De même, plus de la moitié des salariés des SAP est âgée de 45 ans et plus. Les employés des particuliers employeurs sont plus âgés : 56 % ont plus de 45 ans, soit dix points de plus que dans les organismes agréés de services à la personne. De plus, au sein des organismes agréés de services à la personne, si les salariés des établissements publics sont aussi âgés que ceux de l'économie sociale et solidaire, il n'en est pas de même pour



Sources : Insee, DADS, ANSP, CNAV, Déclaration CESU PAJE 2006 Les données de la sphère privée ne sont pas significatives



Retrouvez sur internet le tableau détaillé des activités proposées dans le secteur des services à la personne.

les salariés des établissements privés ; seulement 28 % sont âgés de plus de 45 ans.

## ► Les services à la personne : 15 000 emplois potentiels d'ici 2020

Les services à la personne sont un secteur d'activité appelé à se développer d'ici 2020, pour deux raisons principales. D'abord, si l'augmentation de l'espérance de vie dans la région suit la tendance nationale (voir encadré méthodologique), le nombre de personnes de 60 ans et plus devrait s'accroître de 34 %, celui des 85 ans et plus de 76 %. Au total, en 2020, on pourrait compter 125 800 Picards supplémentaires âgés de 60 ans et plus. Mais on vieillira aussi plus souvent en bonne santé et le taux de dépendance devrait un peu diminuer. Cependant, vu la forte croissance démographique de la population âgée de 60 ans et plus, on compterait 11 100 Picards dépendants en plus en 2020, soit une hausse de 29 % par rapport à 2007. Cette progression engendrera des besoins qui, pour être satisfaits, pourraient aboutir à la création de 5 000 emplois nouveaux dans le domaine de l'aide à la vie quotidienne, en équivalent-tempsplein, tant en institutions (un tiers des emplois nouveaux) que chez les personnes intervenant au domicile de la personne<sup>3</sup> (voir encadré méthodologique page 4).

Mais l'impact sur l'emploi des départs en fin de carrière des professionnels du secteur sera encore plus important. En effet, environ un tiers des personnes exerçant un métier en lien direct avec les services à la personne devrait quitter son emploi d'ici 2020. Le taux de remplacement de ces départs et

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>L'Insee Picardie a publié fin 2009 un article (IPA n°41 intitulé « *Personnes âgées dépendantes d'ici 2020 : perspectives et besoins* »). Cette étude était réalisée à partir d'un modèle de projection de population Omphale 2005, de l'enquête Handicap-Incapacité-Dépendance 1998-1999 et les hypothèses d'emplois induits reposaient sur celles du Centre d'Analyse Stratégique. Les résultats de cette étude ont été actualisés avec le modèle de projection Omphale 2010, l'enquête Handicap-Santé 2008-2009 et les hypothèses d'emplois retenues lors du débat national sur la dépendance début 2011. Ce sont ces nouvelles données qui sont présentées ici.



<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Mode de calcul : pour chaque salarié, on rapporte le nombre d'heures cumulées de ses contrats au nombre de jours cumulés de ses contrats. Il ne s'agit donc pas du nombre d'heures quotidiennes réellement travaillées.

l'âge réel de la retraite peuvent varier d'ici 2020 mais cela ne ferait que différer dans le temps ce phénomène. L'essentiel de ces départs concerne trois métiers qui rassemblaient, en 2007, près de 32 000 personnes dans la région. Il s'agit des

#### Note de méthode sur le calcul des départs en retraite

Le cumul de 4 enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007 donne une photographie des actifs en emploi par âge pour chaque famille professionnelle en 2005. L'horizon de projection étant 2020, et considérant que les départs en retraite ont lieu entre 50 et 65 ans, on se base sur la population de 36 à 65 ans en 2005.

Année par année, on simule la situation de chaque individu l'année suivante selon deux modalités : poursuite de l'activité ou retrait du marché du travail. Les probabilités annuelles de retrait du marché du travail sont calculées à partir des enquêtes emploi de 1993 à 2002 en fonction de l'âge, du sexe, de la catégorie sociale, du dernier diplôme obtenu et du régime de retraite. Les comportements sont supposés stables sur la période de projection 2005-2020.

On calcule donc:

- le nombre des actifs en emploi au lieu de travail en 2005,
- le nombre des départs en retraite des actifs en emploi sur les périodes 2006-2010, 2011-2015 et 2016-2020,
- la part des fins de carrière sur les actifs au cours des périodes 2006-2010, 2011-2015 et 2016-2020, égale au rapport du nombre de départs au cours de la période sur le nombre d'actifs en emploi en 2005.

La méthode suppose que les comportements de retrait d'activité sont identiques, à partir de 2005, à ceux observés sur la période 1993/2002. Elle ne prend donc pas en compte la réforme des retraites de 2010, dont l'application entre en vigueur à partir de 2011, qui intervient sur ces comportements, notamment en repoussant l'âge légal de la retraite de 60 à 62 ans, en repoussant l'âge de l'attribution de la retraite à taux plein de 65 à 67 ans et en augmentant la durée de cotisation.

Taux et volume de départ en retraite des principales familles professionnelles de Picardie

	Employés de maison	Aides à domicile et aides ménagères	Assistants maternels	
Taux de départ en %	39	34	32	
Volume des départs en 2011 et 2020	2 352	4 186	3 851	

employés de maison, des aides à domicile/aides ménagères et des assistantes maternelles, qui travaillent essentiellement soit pour des particuliers employeurs, soit dans des établissements relevant des domaines de la santé et du social. Dans ces trois secteurs, la part des départs prévisionnels représente, respectivement, 39 %, 34 % et 32 % des actifs exerçant actuellement ces métiers. Au total, ce sont plus de 10 000 emplois qui pourraient ainsi se libérer sur la période 2011-2020.

D'ici 2020, c'est donc au total environ 15 000 emplois dans les services à la personne qui pourraient être proposés sur le marché du travail, suite à des créations ou des renouvellements d'effectifs. Ces projections demandent naturellement à être confirmées, d'autant que d'autres facteurs peuvent influer le recours à ces services. Ainsi, pour les services à domicile, celui-ci a progressé depuis les années 1980 avec la mise en place d'un important dispositif d'incitations fiscales4. Un ralentissement de ce système pourrait freiner ou différer ces opportunités d'emplois. Restent aux acteurs intervenant habituellement dans ces activités à se positionner pour répondre à ces besoins futurs. C'est, notamment, l'un des enjeux majeurs de l'économie sociale et solidaire, si elle souhaite conforter sa situation dominante actuelle, au moins au sein des organismes agréés pour les services à la personne.

<sup>4-</sup> Services à domicile : quel effet des incitations fiscales ? » - Insee Analyses n°1 - Octobre 2011 - Claire Marbot et Delphine Roy, division Redistribution et politiques sociales, Insee et Crest.

## Pour en savoir plus

www.crespicardie.com

L'étude complète est accessible sur le site de l'Insee Picardie : www.insee.fr/picardie onglet « Les publications »

### Méthodologie des emplois induits par la hausse des personnes dépendantes

**Projections de population**: elles ont été élaborées avec les hypothèses du scenario dit « central »: la fécondité est maintenue à son niveau de 2007, la mortalité de chaque région baisse au même rythme qu'en France métropolitaine où l'espérance de vie atteindrait 83,3 ans pour les hommes et 88,8 ans pour les femmes en 2040 et les quotients migratoires entre régions métropolitaines, calculés entre 2000 et 2008, sont maintenus constants sur toute la période de projection.

**Projections de population dépendantes**: la part de l'espérance de vie sans incapacité dans l'espérance de vie à 65 ans reste stable. Pour la dépendance lourde (GIR 1-2), les gains d'espérance de vie sont des années supplémentaires passées sans dépendance lourde.

**Projections du nombre d'emploi induits par la dépendance à domicile et en institution**: les hypothèses reposent sur les travaux du Groupe de travail « perspectives démographiques et financières de la dépendance », formé lors du débat national sur la dépendance de 2011.

- Emploi en institution : le ratio « nombre de résidents par catégorie d'établissements sur le nombre de personnes âgées vivant en institution de 85 ans et plus » et le taux d'encadrement sont maintenus constants dans le temps.
- Emploi à domicile : les évolutions du taux de recours à un professionnel et du temps moyen d'intervention par personne dépendante issus de l'enquête nationale Handicap- Santé sont maintenus constants dans le temps.

Source : Omphale, enquête annuelle de recensement 2007, enquête Handicap-Santé 2008-2009

#### Projections de population âgée, dépendante ou non, en Picardie à l'horizon 2020

	Population dépendante		Population dépendante		
Âgesrévolus	2007	2020	Évolution 2007-2020 (en %)	Taux de dépendance	
				2007	2020
De 60 à 74 ans	9 392	12 683	35,0	4,1	3,8
De 60 à 69 ans	5 106	7 322	43,4	3,3	3,1
De 70 à 74 ans	4 286	5 361	25,1	6,1	5,5
De 75 à 84 ans	15 123	13 520	-10,6	13,9	13,0
De 75 à 79 ans	6 680	5 485	-17,9	10,7	9,7
De 80 à 84 ans	8 443	8 035	-4,8	18,2	16,7
85 ans ou plus	13 072	22 453	71,8	39,9	38,9
De 85 à 89 ans	6 969	10 704	53,6	31,7	30,4
90 ans et plus	6 103	11 749	92,5	56,6	52,2
Ensemble des 60 ans et nius	37 587	48 657	29.4	10.2	9.8

#### L'emploi supplémentaire induit par la dépendance entre 2008 et 2020 (en ETP) suivant le scenario de projection démographique central

#### Emploi en institution (EHPAD et non EHPAD) en ETP

Catégorie de personnel	Emplois supplémentaires
Personnel d'encadrement	64
Personnel éducatif, pédagogique, social et d'animation	282
Agent de service hospitalier ou agent de service	1 322
Total du personnel aide à la vie quotidienne	1 668
Emploi d'aide à domicile en ETP	
Catégorie de personnel	Emplois supplémentaires
Aide ménagère, aide à domicile, auxiliaire de vie sociale,	
garde à domicile, service de portage	3 069
Autres	283
Total du personnel aide à la vie quotidienne	3 352



Insee Picardie 1, rue Vincent Auriol - CS 90402 - 80004 AMIENS CEDEX 1 Téléphone : 03 22 97 32 00 Télécopie : 03 22 97 32 01

Directrice de la Publication : Yvonne PÉROT Rédactrice en chef : Nathalie SALOMON Maquette Insee Picardie Impression dbPRINT Picardie

Dépôt légal : novembre 2011 ISSN : 1779-4935 Code SAGE : IPA06262 N°62-2011

www.insee.fr/picardie

